

Modification d'une facture par une agence de facturation qui n'a pas soumis la facture initiale ou sa dernière modification

Toute agence de facturation peut désormais modifier une facture même si elle n'a pas soumis la facture initiale ou la dernière modification de cette facture.

Pour ce faire, lors de l'envoi de la facture modifiée, l'agence doit déjà être en relation d'affaires avec le professionnel de la santé ou le denturologiste concerné pour le compte de facturation dans lequel est parue la facture à modifier (compte personnel ou compte administratif individuel ou collectif).

Le ou les guides de facturation vous concernant sont mis à jour en conséquence, notamment aux sections *Facture de services médicaux*, *Facture de frais de déplacement* et *Modification d'une facture*.

Ces guides sont accessibles sous l'onglet *Manuels et guides de facturation* de la section réservée à votre profession, sur le site de la RAMQ, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.



- c. c. Agences de facturation
Développeurs de logiciels – Médecine
Développeurs de logiciels – Optométrie et dentisterie